

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03398

Numéro SIREN : 832 732 887

Nom ou dénomination : 369 °

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2022 sous le numéro de dépôt 9552



COMPTES ANNUELS

SASU 369°

LE NEOS II
130 RUE DE LA JASSE DE MAURIN
34000 MONTPELLIER

Exercice clos le : 30/09/2021

SIRET : 832 732 887 00019

Certifiés conformes
La Présidence
Monsieur Julien Sormonte

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)		du 01/01/2020 au 30/09/2020 (09 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	36 353	10 893	25 461	34 487	- 9 026
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	17 063	7 780	9 283	6 836	2 447
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	53 416	18 673	34 744	41 322	- 6 578
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	179 435		179 435	730 104	- 550 669
Autres créances					
· Fournisseurs débiteurs	27 926		27 926	2 184	25 742
· Personnel				21 487	- 21 487
· Organismes sociaux					
· Etat, impôts sur les bénéfices					
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	46 989		46 989	154 985	- 107 996
· Autres	446 024		446 024	445 459	565
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	11 142		11 142	75	11 067
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	89		89	760	- 671
TOTAL (II)	711 606		711 606	1 355 054	- 643 448
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	765 022	18 673	746 349	1 396 376	- 650 027

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)	du 01/01/2020 au 30/09/2020 (09 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	100 000	100 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-2 653 077	-1 388 398	-1 264 679
Résultat de l'exercice	-823 554	-1 264 680	441 126
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-3 376 632	-2 553 077	- 823 555
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	3 756 469	313 715	3 442 754
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 132	837 494	- 745 362
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	85 419	98 882	- 13 463
. Organismes sociaux	149 196	123 518	25 678
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	30 533	107 901	- 77 368
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	8 842	10 031	- 1 189
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	390	2 457 914	-2 457 524
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	4 122 981	3 949 454	173 527
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	746 349	1 396 376	- 650 027

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)		du 01/01/2020 au 30/09/2020 (09 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	437 695		437 695	397 940	39 755
Chiffres d'affaires Nets	437 695		437 695	397 940	9,99
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			6 667	6 667	N/S
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			14 713	10 679	37,78
Autres produits			67	1	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			459 141	408 620	12,36
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			597 527	1 159 455	- 561 928
Impôts, taxes et versements assimilés			5 661	4 861	800
Salaires et traitements			523 314	378 120	145 194
Charges sociales			66 160	77 205	- 11 045
Dotations aux amortissements sur immobilisations			13 289	3 845	9 444
Dotations aux provisions sur immobilisations					245,62
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			49 695	15 878	33 817
Total des charges d'exploitation (II)			1 255 645	1 639 362	- 383 717
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-796 504	-1 230 742	434 238
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations			4 794	3 567	1 227
Produits des autres valeurs mobilières et créances					34,40
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			4 794	3 567	1 227
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			31 830	37 493	- 5 663
Différences négatives de change			14	14	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			31 844	37 493	- 5 649
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-27 050	-33 926	6 876
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-823 554	-1 264 668	441 114

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)	du 01/01/2020 au 30/09/2020 (09 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		12	- 12	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)		12	- 12	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-12	12	-100
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	463 935	412 187	51 748	12,55
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	1 287 489	1 676 867	- 389 378	-23,22
RESULTAT NET	-823 554	-1 264 680	441 126	34,88
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Préambule

L'exercice social clos le 30/09/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2020 avait une durée de 09 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 746 349 E.

Le résultat net comptable est une perte de 823 554 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/12/2021 par les dirigeants.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par le règlement de l'ANC n°2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles connues jusqu'alors.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Autres informations

La société 369° a obtenu, jusqu'à l'approbation du prochain exercice, le soutien financier de sa société mère.

Postérieurement au 30 septembre 2021, date de clôture de l'exercice, les exploitations ont pu reprendre au cours mois de décembre 2021 pour la saison d'hiver 2021/2022.

369°
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 130 Rue de la Jasse de Maurin – Le Néos II,
34070 MONTPELLIER
832.732.887 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 31 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux
Le trente-et-un mars,

La société BOHO Group S.A., Société anonyme au capital de 31 580 euros, ayant son siège social 8-10 rue Mathias Hardt II, L1717 LUXEMBOURG, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 215.355, représentée par son Administrateur de Catégorie A, Monsieur Patrice CAVALIER et par son Administrateur de Catégorie B, Madame Marie-Aleth HENDESSI,

Associée unique de la société 369°,

Monsieur Julien SORMONTE, Président non associé de la Société, est absent et excusé.

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Julien SORMONTE, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, dans les délais légaux.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2021 et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été remis à l'associée unique.

II - A pris les décisions suivantes :

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2021 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.



DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à -823.554 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-823.554 euros
Report à nouveau antérieur :	-2.653.077 euros

Au compte "report à nouveau"	-823.554 euros
S'élevant ainsi à -3.476.631 euros	

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce approuve chacune des conventions qui y sont relatées.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

BOHO Group S.A.
Représentée par Patrice CAVALIER



369°
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 130 Rue de la Jasse de Maurin – Le Néos II,
34070 MONTPELLIER
832.732.887 RCS MONTPELLIER

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 31 MARS 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

DEUXIEME DÉCISION

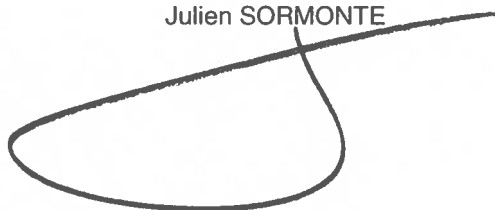
L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à -823.554 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-823.554 euros
Report à nouveau antérieur :	-2.653.077 euros
 Au compte "report à nouveau"	 -823.554 euros
S'élevant ainsi à -3.476.631 euros	

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président

Julien SORMONTE



369°
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 130 Rue de la Jasse de Maurin – Le Néos II
34070 MONTPELLIER
832.732.887 RCS MONTPELLIER

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

Monsieur Julien SORMONTE, Président non associé de la société 369°, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2021, l'activité de la Société a été la suivante :

- un chiffre d'affaires s'élevant à 437.695 €
- des produits d'exploitation s'élevant à 459 141 €
- des charges d'exploitation s'élevant à 1 255 645 €
- le résultat d'exploitation est de -796 504 €
- un résultat financier s'élevant à - 27 050 €
- En conséquence, le résultat net fait ressortir une perte de -823 554 €

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2021, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler en dehors du transfert du siège social de la société au 130, rue de la Jasse de Maurin – Le Néos II – 34070 Montpellier.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Poursuite de l'activité.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous informons que notre Société ne détient aucune participation dans le capital d'autres sociétés.

- Prises de participations ou prises de contrôle

35

Nous vous informons que notre Société n'a pris aucune participation dans le capital d'une autre société au cours de l'exercice écoulé.

- Régularisation de participations croisées

Aucune participation croisée n'a exigé de régularisation en application des articles L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19 du Code de commerce.

EXAMEN DU BILAN

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

A l'actif :

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme de 0 €
Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme de 17 063 €
Les immobilisations financières s'élèvent à la somme de 0 €
L'actif circulant s'élève à la somme de 711.606 €

Au passif :

Les capitaux propres ressortent à - 3 376 632 €, savoir :

- Capital social 100.000 €
- Réserve légale 0 €
- Report à nouveau - 2 653 077 €
- Résultat de l'exercice - 823 554 €

Les provisions pour risques et charges ressortent à 0 euro.

A la clôture de l'exercice, les dettes s'élèvent à 4 122 981 €.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 437 695 euros contre 397 940 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 597 527 euros contre 1 159 455 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 661 euros contre 4 861 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 523 314 euros contre 378 120 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 66 160 euros contre 77 205 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 255 645 euros contre 1 639 362 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -796 504 euros contre -1 230 742 euros lors de l'exercice précédent.



Compte tenu d'un résultat financier de - 27 050 € (-33 926 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à - 823 554 euros contre -1 264 668 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de - 823 554€.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de - 823 554€.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2021 de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-823.554 euros
Report à nouveau antérieur :	-2.653.077 euros
Au compte "report à nouveau"	-823.554 euros
S'élevant ainsi à -3.476.631 euros	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -3 376 632 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

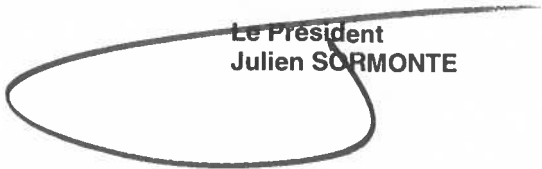
Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les décisions que nous soumettons à votre vote.

Fait à MONTPELLIER
Le 30 mars 2022

Le Président
Julien SORMONTE



369°

Société par actions simplifiée

Le Néos II

130 rue de la Jasse de Maurin

34070 Montpellier

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2021

369°

Société par actions simplifiée

Le Néos II

130 rue de la Jasse de Maurin

34070 Montpellier

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

A l'associé unique de la société 369°

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 369° relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L.123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

- d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Castelnau-Le-Lez, le 31 mars 2022

Le commissaire aux comptes

Revi Conseil



Christophe PERRAU

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)			du 01/01/2020 au 30/09/2020 (09 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	36 353	10 893	25 461	34 487		- 9 026
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	17 063	7 780	9 283	6 836		2 447
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	53 416	18 673	34 744	41 322		- 6 578
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	179 435		179 435	730 104		- 550 669
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	27 926		27 926	2 184		25 742
. Personnel				21 487		- 21 487
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	46 989		46 989	154 985		- 107 996
. Autres	446 024		446 024	445 459		565
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	11 142		11 142	75		11 067
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Charges constatées d'avance	89		89	760		- 671
TOTAL (II)	711 606		711 606	1 355 054		- 643 448
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	765 022	18 673	746 349	1 396 376		- 650 027

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)	du 01/01/2020 au 30/09/2020 (09 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	100 000	100 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-2 653 077	-1 388 398	-1 264 679
Résultat de l'exercice	-823 554	-1 264 680	441 126
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-3 376 632	-2 553 077	- 823 555
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	3 756 469	313 715	3 442 754
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 132	837 494	- 745 362
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	85 419	98 882	- 13 463
. Organismes sociaux	149 196	123 518	25 678
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	30 533	107 901	- 77 368
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	8 842	10 031	- 1 189
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	390	2 457 914	-2 457 524
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	4 122 981	3 949 454	173 527
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	746 349	1 396 376	- 650 027

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)			du 01/01/2020 au 30/09/2020 (09 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	437 695		437 695	397 940	39 755	9,99
Chiffres d'affaires Nets	437 695		437 695	397 940	39 755	9,99
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			6 667		6 667	N/S
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			14 713	10 679	4 034	37,78
Autres produits			67	1	66	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			459 141	408 620	50 521	12,36
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			597 527	1 159 455	- 561 928	-48,46
Impôts, taxes et versements assimilés			5 661	4 861	800	16,46
Salaires et traitements			523 314	378 120	145 194	38,40
Charges sociales			66 160	77 205	- 11 045	-14,31
Dotations aux amortissements sur immobilisations			13 289	3 845	9 444	245,62
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			49 695	15 878	33 817	212,98
Total des charges d'exploitation (II)			1 255 645	1 639 362	- 383 717	-23,41
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-796 504	-1 230 742	434 238	35,28
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			4 794	3 567	1 227	34,40
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			4 794	3 567	1 227	34,40
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			31 830	37 493	- 5 663	-15,10
Différences négatives de change			14		14	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			31 844	37 493	- 5 649	-15,07
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-27 050	-33 926	6 876	20,27
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-823 554	-1 264 668	441 114	34,88

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)	du 01/01/2020 au 30/09/2020 (09 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		12	- 12	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)		12	- 12	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-12	12	-100
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	463 935	412 187	51 748	12,55
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	1 287 489	1 676 867	- 389 378	-23,22
RESULTAT NET	-823 554	-1 264 680	441 126	34,88
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Préambule

L'exercice social clos le 30/09/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2020 avait une durée de 09 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 746 349 E.

Le résultat net comptable est une perte de 823 554 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/12/2021 par les dirigeants.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par le règlement de l'ANC n°2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles connues jusqu'alors.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Autres informations

La société 369° a obtenu, jusqu'à l'approbation du prochain exercice, le soutien financier de sa société mère.

Postérieurement au 30 septembre 2021, date de clôture de l'exercice, les exploitations ont pu reprendre au cours mois de décembre 2021 pour la saison d'hiver 2021/2022.